



Paris – MEN – le 26 février 2008 Audience SI.EN / cabinet du ministre

MEN : Rolland JOUVE (Conseiller social) – Yves CRISTOFARI (Conseiller) –
Catherine DANAYROLLE (Adjointe à la directrice de la DE)
SI.EN : Patrick ROUMAGNAC – Michel VOLCKCRICK

1. Mise en place des nouveaux programmes

Le SI.EN rappelle tout d'abord son opposition totale aux menaces de suppressions de postes de secrétaires d'inspection. Dans une période où le ministre demande un effort important de la part des IEN, il serait inacceptable de voir leurs conditions de travail se dégrader suite à des réductions de moyens.

Excepté pour quelques situations où il pourrait y avoir surnombre, le directeur de cabinet s'engage à ne pas intervenir sur ces dotations et à donner des directives en ce sens aux secrétaires généraux des académies.

Pour ce qui est de la consultation des programmes, les enseignants disposeront d'une demi-journée banalisée courant mars pour réfléchir, à partir d'un guide qui leur sera proposé, sur ces nouveaux programmes. Les synthèses de circonscription seront envoyées directement au ministère et les nouveaux programmes seront étudiés lors du CSE de mai pour une mise en application à la rentrée 2008.

2. Dispositifs d'accompagnement

Une circulaire est en cours d'élaboration qui définira l'organisation des 108 heures libérées par la suppression des cours du samedi matin. Le directeur de cabinet est conscient des difficultés et de la surcharge importante que ces dispositifs vont entraîner pour les IEN qui devront impulser, expliquer, convaincre, suivre les enseignants et évaluer l'impact de ces dispositifs. Un gros travail sera aussi à réaliser auprès des municipalités qui n'ont pas été consultées alors qu'elles devront mettre à disposition des maîtres et des élèves des locaux chauffés et du matériel supplémentaire.

La remarque vaut pour les stages de remise à niveau pour lesquels un financement est prévu dès les vacances d'avril, sachant qu'on peut considérer que le budget octroyé devrait permettre la mise en place d'une quinzaine de stages par circonscription et que cela concernerait une moyenne d'environ 80 à 100 élèves.

3. Les EPEP

Le SI.EN rappelle son intérêt pour la mise en œuvre d'établissements publics au niveau du premier degré qui ne peuvent qu'en améliorer le fonctionnement. Il s'interroge néanmoins sur le fonctionnement de ces dispositifs (présidence du conseil d'administration, place et rôle des inspecteurs...) ; l'absence de précisions satisfaisante en ce domaine l'avait conduit à se prononcer en opposition au projet de décret EPEP présenté l'an dernier au CSE.

Les représentants du SI.EN espèrent que le texte qui doit sortir prochainement et qui doit présenter diverses possibilités d'expérimentation lèvera les ambiguïtés du précédent.

4. conditions de travail

Le SI.EN pose la question récurrente des frais de déplacement. Le directeur de cabinet s'engage à prendre en compte les conclusions du rapport d'audit et à voir avec la DE et avec la Direction des Affaires financières comment améliorer rapidement la situation. Cette promesse reste trop floue au

sens du SI.EN, cependant elle constitue une forme d'engagement qui sera rappelé si nécessaire à nos interlocuteurs...

5. Revalorisation des carrières

Nous rappelons que nous nous sommes inscrits depuis plusieurs années dans une logique de rapprochement des carrières des IEN et des IA-IPR, seul moyen de redonner de l'attrait à la fonction d'inspecteur et d'améliorer le fonctionnement du système éducatif. Nous rappelons aussi que le ministre a fait des annonces publiques claires quant à la revalorisation des carrières des IEN, en particulier sur la fin de la hors-classe.

Le directeur de cabinet est conscient de la nécessité d'améliorer l'attractivité du corps des inspecteurs et le déroulement de leur carrière par conséquent. Il est d'accord par ailleurs, dans la mesure où un travail supplémentaire leur est demandé tant dans le premier degré que dans le second pour la mise en place du Bac pro en 3 ans, pour reconnaître la nécessité de proposer rapidement des mesures significatives.

A cette fin, il demande à la DE et aux services de la DAF de formuler des propositions et d'effectuer des calculs pour évaluer le coût des différentes mesures possibles. Celles-ci seront discutées avec le SI.EN lors de la prochaine rencontre prévue début avril.